



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

DEBIT DE  
BOISSONS  
CATEGORIE

Je soussigné(e) Monsieur Blanc

Prénoms Olivier

Profession ou qualité Président de la pétanque joyeuse villefranchoise

Domicile 3, rue waldeck rousseau

31290 Villefranche de lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un  
débit de boisson temporaire

A la halle centrale ou place gambetta

Du 15/10/22 au 15/10/22

A l'occasion de (1) concours pétanque

(1) Indiquer le motif : foire, Signature  
vente de charité, fête, etc...

Le 28/08/2022

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du  
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités  
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

#### Arrête :

Pétanque joyeuse villefranchoise est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 15/10/2022

de

8

heures.

Au 15/10/2022

jusqu'à

23

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 28/08/2022



Bernard BARJOU